



VÉLO QUI RIT

Lons le Saunier, le 18 octobre 2005

Monsieur PELISSARD

Député-Maire de Lons le Saunier

Hôtel de Ville

39000 Lons le Saunier

Objets : Contresens cyclables Rue St Désiré et Rue Rouget de Lisle

Ci-joint : plan annoté et plaquette contre-sens cyclables

Monsieur le Député-Maire,

Déjà en avril 2003, nous vous sollicitons pour un contre-sens cyclable rue St Désiré afin de permettre aux vélos venant du Quartier des Salines et de l'Avenue Thurel de rejoindre le cœur de ville (place de la Liberté) sans faire un détour par la rue Rouget de Lisle.

Aujourd'hui la Ville de LONS LE SAUNIER a modifié le sens de circulation rue Rouget de Lisle ; un aménagement intéressant pour limiter le nombre de voitures vers la place de la Liberté.

Cependant, pour nous cyclistes urbains, nous sommes à présent contraints de suivre le flot de voitures Avenue Thurel jusqu'au carrefour pour rejoindre le centre ville via l'avenue Jean Moulin (tracé en rose sur le plan joint). De plus, il est reconnu par tous que l'Avenue Thurel est une avenue dangereuse à vélo : une double voie de circulation sans aucun aménagement pour le vélo.

C'est pourquoi nous vous demandons de créer deux contre-sens cyclables (en vert sur le plan joint) :

. Rue St Désiré

. Rue Rouget de Lisle

(Notons que la Ville dispose de quelques 5500 places de parking, de nouvelles places de parking ont été tracées rue Rouget de Lisle à proximité de parkings existants...).

Persuadés de partager la même volonté d'améliorer les déplacements à Lons le Saunier, nous souhaitons que ces propositions d'aménagement cyclable retiennent votre attention. Nous sommes toujours disponibles...

Dans l'attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Député-Maire, nos sincères salutations véloquiritistes.

Marie LOUESSART

Présidente VÉLO QUI RIT

